

Avenant N°12 BIS aux instructions de course

Annule et remplace avenant n°12

Date : jeudi 20 juin 2025

Parcours à Port La Forêt

Heure du 1er signal d'avertissement : 10h52

Parcours				
Distance : 18 milles				
#	Marques	Désignation	Position	Côté requis
1	Départ	Zone de départ	47° 52.054' N, 3° 57.354' W	Zone
2	Bouée de dégagement éventuelle			
3	La Voleuse	Cardinale Sud	47° 48.762' N, 4° 02.485' W	Contourner à bâbord
4	Rouge de Glénan	Cardinale Ouest	47° 45.452' N, 4° 04.043 W	Contourner à bâbord
5	Bouée gonflable jaune GUY COTTEN		47° 44.000' N, 3° 59.600 W	Contourner à bâbord
6	Linuen	Cardinale Est	47° 50.770' N, 3° 57.309' W	Contourner à bâbord
7	Arrivée	Zone arrivée	47° 52.054' N, 3° 57.354' W	Zone

Lignes de départ: IC 12.2 la ligne de départ sera entre le mat arborant un pavillon orange sur un bateau du comité à laisser à tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable cylindrique jaune avec logo noir Guy Cotten à laisser à bâbord.

Lignes d'arrivée : IC 14.2

Remplacer IC 10.4 par : Pour ce parcours la marque de dégagement est une « bouée tétraédrique Rouge »

Le président du comité de course

Yvon POUTRIQUET

Original signé

Affiché le 19 Juin 2025 à 18h30.

Le président du Jury

Georges PRIOL

Original signé